



République Française

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 27 OCTOBRE 2020

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 21 octobre 2020, s'est réuni au siège de la CCPC - 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Gérard LACROIX (Suppléant)

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT, Mme Virginie JACOTTET

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL *procuration*, Mme Valérie PERAY, M. Claude ANTONIELLO, Mme Chrystel BUFFARD, M. Jean PALLUD, Mme Sonia EICHLER, M. Daniel BOUCHET *procuration*, M. Jérôme JONFAL

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray en Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 28 Absents : 0

Secrétaire de séance : M. Philippe CLERJON

Date d'affichage : 29 OCT. 2020

OBJET : TARIFS A APPLIQUER DANS LE CADRE DE LA MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE DES EBEAUX AUPRES DES ASSOCIATIONS

Envoyé en préfecture le 28/10/2020

Reçu en préfecture le 28/10/2020

Affiché le

29 OCT 2020

SLOW

2020-111 PISCINE/ TARIFS A APPLIQUER DANS LE CADRE DE LA MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE DES EB

ID : 074-247400112-20201027-D_2020_111-DE

TARIFS A APPLIQUER DANS LE CADRE DE LA MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE DES EBEAUX AUPRES DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Président explique aux membres du conseil communautaire que la piscine scolaire des Ebeaux est mise à disposition des associations hors créneaux scolaires.

Un planning est établi par année scolaire en lien avec l'éducation nationale pour les créneaux des écoles, le Collège Louis Armand de Cruseilles pour l'apprentissage du savoir nager des élèves de 6^{ème} et des associations qui le demandent.

La tarification horaire appliquée aux associations dans le cadre de la mise à disposition de la piscine des Ebeaux en 2019/2020 était de **13,68 € HT**. Monsieur le Président propose une mise à jour de ce tarif chaque année selon la formule suivante :

$$Ha = K \times Ho$$

$$K = S1/So$$

dans laquelle :

Ha = Prix de l'heure actualisé

Ho = prix de l'heure de la précédente convention

K = coefficient d'actualisation

S1 = valeur du SMIC au 1^{er} juillet de l'année d'utilisation

So = valeur du SMIC au 1^{er} juillet de l'année N-1

Calcul du tarif pour l'année 2020/2021 :

Ho = prix pour l'année scolaire 2019-2020 = 13.68€ HT

S1 = SMIC 2020 = 10,15€ HT

So = SMIC 2019 = 10,03€ HT

K = coefficient d'actualisation = 1.02

Ha = Prix de l'heure actualisé = 13.96€ HT

K = 10,15 ÷ 10,03 = 1.02

Ha = 1.02 x 13.68 = 13,96€ HT

Soit un tarif horaire pour l'année 2020 /2021 de 13,96 € HT

Pour les années suivantes, la même formule sera appliquée.

Toute heure réservée sur le planning annuel de la piscine des Ebeaux, à la date de signature de la convention, sera facturée à l'association, même si cette heure n'est pas utilisée.

Toutes les demandes d'utilisation exceptionnelle de la piscine des Ebeaux le week-end ou pendant les vacances scolaires seront soumises à la même tarification horaire.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à se prononcer sur cette affaire.

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **FIXE** la formule de tarification exposée ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions de mise à disposition de la piscine des Ebeaux auprès des associations selon les conditions tarifaires exposées ci-dessus

Acte certifié exécutoire le :
Le Président
Xavier BRAND

29 OCT 2020

